

Risques naturels et technologiques

SAINTE MARIE DES CHAMPS

Département
de la Seine-Maritime

INFORMATION DES POPULATIONS



LA LETTRE DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Ce présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à SAINTE MARIE DES CHAMPS : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

J'espère que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,

Michel BEUZELIN

La commune de SAINTE MARIE DES CHAMPS est exposée à :

- 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain

- 1 risque technologique



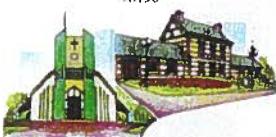
Transport de matières Dangereuses

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

l'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

SAINTE MARIE DES CHAMPS

76190



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Ce dossier a été établi en mars 2003 conjointement par la mairie de STE MARIE DES CHAMPS et la préfecture de la Seine-Maritime - SIRACED PC

LES RISQUES NATURELS

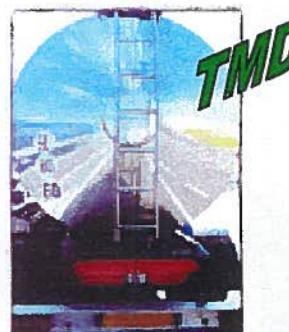
Inondation



Mouvement de terrain



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



Risques

- Le risque inondation sur la commune de SAINTE MARIE DES CHAMPS se traduit essentiellement par du ruissellement urbain et des inondations de plaine lors de pluies exceptionnelles.
- Des dommages ont été constatés au niveau de la voirie et chez quelques particuliers.
- Depuis 1983, l'état de catastrophe naturelle a été constaté sur le territoire communal pour les inondations de décembre 1992, juin 1993 et décembre 1999.

Prévention

- Sur l'initiative du préfet, un syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'entretien du bassin versant de la Rançon et de la Fontenelle a été créé en février 2001 afin d'entreprendre des travaux de prévention à plus grande échelle.
- Un Plan de Prévention des Risques a été prescrit le 23 mai 2001 par les services de l'État pour renforcer la prévention par des mesures réglementaires.

- Du fait des anciennes pratiques agricoles sur le territoire communal, l'existence de marnières, cailloutières et sablières induit des risques potentiels d'effondrement de terrain.
- L'exploitation des archives communales et l'inventaire réalisé par le Centre d'Études Technique de l'Équipement (CETE) en 1984 ont permis de localiser plus de 30 marnières, cailloutières ou sablières.
- Des effondrements ont eu lieu en zone urbanisée. (rue des Perdreaux, impasse Mermoz)

- Des études sont réalisées par des cabinets spécialisés préalablement à la construction de lotissements. Un périmètre de sécurité de 60 mètres est établi par l'autorité administrative autour de chaque indice.
- L'enquête communale réalisée dans le département en 1995 sous l'égide du préfet reprend l'inventaire effectué par le CETE en 1984 sur le territoire communal.
- La cartographie « cavités souterraines » ci-contre est un inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié en fonction des études réalisées ou d'éléments nouveaux portés à la connaissance du maire.

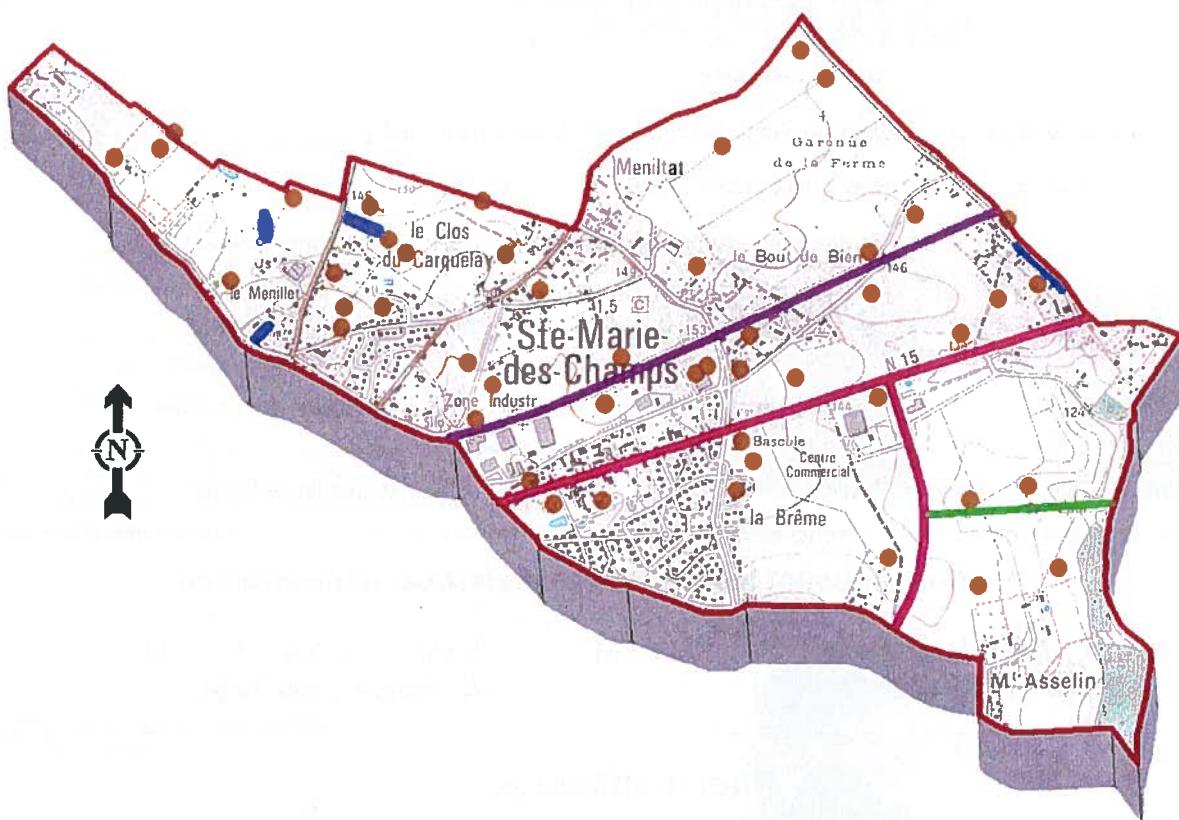
Risques

Prévention

- Le transport de matières dangereuses à SAINTE MARIE DES CHAMPS a lieu par voie routière, voie ferrée et canalisation.
- Les principaux axes routiers concernés sont la route nationale RN 15 et la rocade 131 E. Il s'agit essentiellement d'un flux de transit.
- L'axe SNCF concerné est la ligne Rouen / Le Havre
- Une canalisation de gaz haute pression traverse la commune. Elle est exploitée par la société Gaz de France (GDF).

- **Une réglementation rigoureuse** portant sur :
 - la formation des personnels de conduite,
 - la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
 - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- **Des plans de secours** sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

SAINTE MARIE DES CHAMPS
RISQUES :
MOUVEMENT DE TERRAIN
INONDATION
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



LEGENDE	
Risque technologique Transport de Matières Dangereuses Routier Ferroviaire Canalisation souterraine de gaz	Risque naturel Indice de cavité souterraine <small>(inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)</small> Inondation

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

0 ECHELLE 1/25 000 ème
 500 m 1000 m

- Carte au 1/25 000 n° 1910 O
 - © IGN - Paris - 2003
 - Autorisation n° 43 - 03005

Information

- La préfecture, informée des phénomènes météorologiques exceptionnels, met en alerte si besoin l'ensemble des services opérationnels. La mairie est contactée si nécessaire. En cas de danger grave et imminent, la population serait alertée par le maire et les services municipaux.
- Si une évacuation s'avérait nécessaire, la population pourrait être hébergée dans la salle polyvalente; la salle St Cyr et l'école.

02.35.56.62.28 Mairie de STE MARIE DES CHAMPS E.Mail : menoel.mairie@free.fr
02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC)
✉ www.seine-maritime.pref.gouv.fr

Risques naturels

02.35.58.53.27 Direction Départementale de l'Equipement (DDE)
08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France ✉ www.meteo.fr

Risques technologiques (Transport de matières dangereuses)

02.35.52.32.00 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) ✉ www.drire.haute-normandie.fr

✉ www.prim.net Site Internet du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

✉ www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/home.htm Site Internet de l'Académie de Rouen

Radios diffusant les messages d'alerte et d'information

FRANCE BLEU Haute-Normandie 100.1 FM
EUROPE 2 104.1 FM

FRANCE INTER 96.5 FM
NRJ Rouen 100.5 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches, établies conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Intérieur, sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'a pas de caractère réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers